Le 1er octobre 2024
LES EXIGENCES SOCIALES *doivent être entendues !*

DES LUTTES LOCALES À L'OFFENSIVE NATIONALE AGIR avec la cgt

LES SERVICES D'URGENCES
DOIVENT ÊTRE OUVERTS 24H/24 ET 7J/7 !

Nous sommes dans une situation très dégradée qui met en danger la population et le personnel, et aggrave encore les inégalités. Beaucoup de personnes se retrouvent livrées à elles-mêmes pour se faire soigner, parfois sans solution.

➡ Fermetures régulières et inopinées de très nombreux services

➡ Les patient·e·s doivent appeler le centre 15 (saturé) pour savoir s'ils-elles peuvent se rendre dans leur hôpital de proximité ou s'il faut se diriger vers un autre établissement plus éloigné.

➡ Des mesures de « tri » sont organisées à l'entrée.

➡ Les patient·e·s non hospitalisé.e.s, au détour de leur passage aux urgences, doivent payer un forfait

➡ Des véhicules d'urgences sans médecin se multiplient.

➡ Le problème de lits d'aval s'aggrave. En psychiatrie par exemple, des mesures de contrainte ne peuvent être mises en place et les patient.e.s restent en attente aux Urgences pendant des jours. Aux heures d'ouverture, les services connaissent des phases de saturation frôlant régulièrement l'implosion.

➡ Les personnels ont toujours des difficultés de planning, de charge de travail,

➡ La situation génère une augmentation des tensions, voire de violences

Un arrêté publié le 2 juillet 2024 vient encore restreindre la possibilité d'accès aux services d'urgence.

➡ Il permet de mettre en place un accueil physique dans les structures d'urgence assuré par une personne titulaire de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence, c'est-à-dire un secouriste (14 h de formation pour le premier niveau et 21 heures pour le 2e niveau)

Quelle que soit la bonne volonté de ces personnes, cette procédure met clairement les patient·e·s et elles-mêmes en danger, avec un risque de mauvaise appréciation de la gravité potentielle de la situation.

➡ Une autre partie du texte explique qu'avant de voir un médecin sur la base de protocoles d'orientation, un auxilaire médical (infirmière d'acceuil et d'orientation) pourra réorienter le patient vers une consultation en ville auprès d'un médecin qui a transmis ses disponibilités à l'hôpital. En clair, tout est fait pour que vous ne puissiez pas entrer dans le service d'urgence et être vu par un médecin.

UN PEU PARTOUT LES LUTTES PERSISTENT ET SE MULTIPLIENT !

La CGT *continuera à se battre pour refuser toute politique de tri des patient.e.s, quels que soient leur revenu, leur lieu de résidence, leur origine.*

La CGT *porte 4 exigences pour développer un grand service public de santé et d'action sociale capable de répondre aux besoins de la population et des personnels.*

Quoiqu'il se passe, nous chercherons à porter plus haut, plus fort, nos exigences de justice sociale ! La CGT alerte, propose et s'organise. Dans tous les établissements continuons à débattre et à nous organiser. Discutons syndicalisation, création de syndicats, organisation de la lutte dans l'établissement et en interprofessionnel, localement et nationalement, envisageons la grève, envisageons la construction d'un véritable tous ensemble à la rentrée !

Fédération Santé et Action Sociale -07/2024 - Ne pas jeter sur la voie publique.